

Informations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **59 (1914)**

Heft 3

PDF erstellt am: **06.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sturm pour des périodes d'instruction de deux ou trois jours. Jusqu'ici ces vœux sont restés irréalisés et il est peut-être incertain qu'il en soit jamais autrement. Ces mesures seraient fort onéreuses et gêneraient plus les occupations civiles des miliciens qu'une période d'instruction beaucoup plus longue pendant les premières années de leur temps de service.

INFORMATIONS

SUISSE

Instruction militaire préparatoire. — Dans le canton du Valais, l'instruction militaire préparatoire est actuellement dirigée par le lieutenant-colonel J.-C. de Courten. Nous tirons les renseignements suivants, relatifs à l'exercice de 1913, du rapport présenté au nom du comité cantonal par l'officier chargé de l'instruction, capitaine Schmidt.

Les quatre arrondissements (bat. 11, 12, 88 et 89) ont formé 29 sections avec 611 élèves, dont 517 ont suivi les cours jusqu'à la fin. Le déchet est dû surtout au fait du début tardif de certains cours. Les travaux des alpages ou l'industrie hôtelière ont appelé les élèves avant la fin de la période d'exercice.

Les économies exigées par le Département militaire suisse ont obligé de ramener à 60 le maximum des heures de travail et à supprimer l'indemnité pour la course finale.

Dans l'établissement du plan général de travail, les deux tiers du temps sont en général consacrés à la gymnastique, la marche et l'instruction individuelle, un tiers au tir et à sa préparation. Ces proportions sont justifiées par les résultats à atteindre. La population est composée en grosse majorité d'agriculteurs ; les individus sont d'un type solide et résistant, mais ils manquent de souplesse et d'agilité. Ces qualités sont les premières à leur procurer. Le rapport constate, à ce propos, que les engins de gymnastique font défaut dans la plupart des communes. Le comité se propose de saisir le Département valaisan de l'Instruction publique de cette lacune.

Les exercices formels dits de « dressage » doivent être réservés à la caserne ; le programme ne doit prévoir que la position normale et les conversions individuelles.

Le tir des élèves de 1^{re} année donne lieu aux constatations suivantes :

La moyenne des atteintes pour les 29 sections est de 78,4 %. Les moyennes des sept sections dont les résultats sont qualifiés de bons sont les suivantes : Champéry, 92 % ; Saas-Fée, 91,3 % ; Chamoson, 89,6 % ; Vouvry, 86,5 % ; Inden, 85,8 % ; Port-Valais, et Binn, 85,6 %. Les résultats de cinq sections seulement sont déclarés insuffisants, c'est-à-dire inférieurs au 70 % d'atteintes.

Certaines sections accusent une différence anormale entre le tir avec l'arme appuyée et l'arme à bras franc. Elle est attribuée à l'une des trois causes suivantes : préparation insuffisante du tir à bras franc, élèves dont les membres n'ont pas été assez développés par la gymnastique, manque de sérieux dans l'exécution des tirs.

Les exercices des élèves de seconde année, qui n'intéressent que trois sections, accusent un léger progrès ; la moyenne des atteintes est de 80,3 %.

Comme le rapport vaudois (*R. M. S.* livraison de février), le rapport valaisan fait observer avec justesse que les succès de l'instruction militaire préparatoire sont dus au dévouement et au désintéressement de ceux qui s'en occupent. Beaucoup d'entre eux n'y consacrent pas seulement de leur temps, mais aussi de leur argent. C'est un exemple méritoire d'abnégation patriotique.

Nous apprenons que l'instruction militaire préparatoire valaisanne figurera à l'exposition nationale dans la section relative à cet objet.

Mutations. — Le major d'inf. P. Descoullayes, commandant le 121^e bat. de fus., à Lausanne, a été, sur sa demande, libéré du service militaire avec remerciements pour les services rendus. Il a été remplacé par le capitaine P. Dupertuis, à Lausanne, promu au grade de major.

Les capitaines A. Massy, à Epresses, et I. Secretan, à Colombier, ont été promus majors et prennent respectivement le commandement des bat. 5 et 7.

Société des officiers. — L'assemblée annuelle des délégués de la Section vaudoise a eu lieu, à Lausanne, le 7 mars. Elle a renouvelé le comité de la section pour la période 1914-1916. En font partie :

- Le lieutenant-colonel du génie Lecomte, à Lausanne, président ;
- Le major d'infanterie Dufour, à Vevey, 1^{er} vice-président ;
- Le major d'artillerie Decollogny, à Apples, 2^e vice-président ;

Le capitaine de carabiniers Bergier, à Lausanne, caissier ;

Le capitaine d'infanterie Hoguer, à Lausanne, secrétaire.

L'assemblée a voté, entre autres, des sommes de 200 fr. pour travaux de concours écrits, et de 250 fr. pour le cours de skis, et, comme de coutume, un subside de 400 fr. à la *Revue militaire suisse*, qui lui en exprime ici sa gratitude.

BIBLIOGRAPHIE

Précis de géographie militaire de la Suisse, par Th. Rouffy, capitaine d'infanterie. 1 petit vol. cartonné de 114 pages. Prix : 2 fr. 50. Lausanne 1914. L. Martinet, éditeur.

Depuis quelque quarante années, l'enseignement de la géographie militaire de la Suisse a eu pour guide le petit manuel du colonel Bollinger, dont le colonel W. de Crousaz fit une traduction française. Ce fut pendant longtemps, et c'est encore à divers égards, un bon guide. Mais il n'est plus à jour. Le réseau des chemins de fer et le développement du réseau routier, dans les Alpes entre autres, ont transformé les conditions de communications et de circulation. Il y avait donc une lacune à combler ; le capitaine Rouffy s'en est chargé, et avec succès, semble-t-il.

Le but qu'il a poursuivi est celui-là même auquel tendait le colonel Bollinger ; son exposé s'adresse essentiellement aux officiers subalternes ; il est simple et il est clair ; la brochure est un manuel, mais un bon et utile manuel.

La répartition des matières en est la suivante : après une courte introduction, les quatre fronts de la Suisse ont chacun leur chapitre, la description suivant les secteurs naturels, et l'examen des lignes de communications derrière le front faisant l'objet d'un sous-titre final.

Quatre autres chapitres sont consacrés à l'étude de l'intérieur du pays, à celle des chemins de fer, à la question des ravitaillements et à la description des routes alpestres.

Par son précis, le capitaine Rouffy rend un réel service à ses camarades de l'armée.

F. F.

Roman aus einer Garnison, von HAUPTMANN LASSON, Bugeys von Paul Lapp, Strassburg i. E. und Leipzig. Verlag von Josef Singer. Hofbuchhandlung, 1913. — Ce roman, dont l'action se passe aux environs de Bellay, dans l'ancien fort de Pierre-Châtel, met en scène troupe et officiers français. L'auteur nous les dépeint sous un jour franchement sympathique et il entoure d'une auréole particulière de grandeur morale et intellectuelle le héros du livre, le capitaine Lasson, soldat valeureux aux colonies autant qu'éducateur modèle dans son modeste champ d'activité de Pierre-Châtel.

Le but du roman nous paraît donc être à la fois un exposé de principes, en général fort justes, sur la discipline et sur l'éducation